

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 32

**Date de convocation :**  
15/03/2023

**Date de publication  
de la convocation :**  
15/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Étaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. RACLOT Frédéric - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M.DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. VENTO Romain - M.PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. VENTO Romain) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. BAUDOJIN Ludovic (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. RACLOT Frédéric)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**COMMANDE PUBLIQUE - Autorisation de lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession pour le déploiement du projet de solarisation au sein de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur**

Dans le cadre du projet de solarisation d'une partie du foncier de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur notamment par le biais d'opérations d'autoconsommation individuelle et/ou collective, il est envisagé la conclusion d'un contrat de concession, visant à externaliser les prestations de conception, réalisation et exploitation-maintenance des installations solaires.

En l'état des réflexions menées à ce jour, le projet consisterait dans l'installation et la mise en exploitation d'unités de production d'énergie photovoltaïque (3 centrales) sur les toitures des bâtiments communaux et des parkings propriétés de la ville (via des panneaux photovoltaïques et ombrières), dans le cadre d'opérations d'autoconsommation hybride.

Le choix du contrat de concession, pour la réalisation du projet, permet d'externaliser le financement, la conception, l'installation, l'exploitation et l'entretien-maintenance des installations photovoltaïques tout en soumettant le concessionnaire au paiement d'une redevance d'occupation domaniale. Le concessionnaire serait constitué sous la forme d'une société de projet.

En conséquence, il appartient à la ville de Chevigny-Saint-Sauveur, en tant qu'autorité concédante, d'autoriser le lancement de la procédure de passation du contrat de concession envisagé.

C'est l'objet de la présente délibération qui est portée à l'approbation du Conseil municipal.

En conséquence,

Vu les articles L.3120-1 et L.3121-1 du code de la commande publique ;

Vu les articles L.2121-29 et L.1415-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

-**APPROUVE** le lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession pour le déploiement du projet de solarisation sur les propriétés de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur ;

- **APPROUVE** l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) portant lancement de la procédure de passation ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation du contrat de concession et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 21 Mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

  
Guillaume RUET



  
Romain VENTO